

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-0595 du 02/02/2023

Arrêté du 30 janvier 2023

ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PREMIÈRE CLASSE

Délégation encadrement supérieur et Talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'une administratrice générale des Finances publiques de première classe.

Date d'application : 20/02/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PREMIÈRE CLASSE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PREMIÈRE CLASSE**



ARRÊTÉ

portant affectation d'une administratrice générale des Finances publiques de 1^{ère} classe

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la demande de l'intéressée.

ARRÊTE :

Article premier

M^{me} Anne PENELAUD administratrice générale des Finances publiques de 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, actuellement en fonctions à la Direction générale des Finances publiques, est affectée à la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde à compter du 20 février 2023.

Article 2

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 30 JANVIER 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2^{ÈME} GRADE
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756